



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 14-sept.-2018

Version 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit SA9 BATTERY PROTECTOR & SEALER 5 OZ AE

Autres moyens d'identification

Code du produit 80370

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Pile Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, OH 44139 USA

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail: mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

| | |
|---|--------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |
| Toxicité par aspiration | Catégorie 1 |
| Aérosol extrêmement inflammable | Catégorie 1 |
| Gaz sous pression | Gaz liquéfié |

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Mention d'avertissement

Danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Liquide et vapeurs extrêmement inflammables



Aspect Violet

État physique Liquide

Odeur Solvant

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
NE PAS faire vomir

Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

- Sans objet

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

| Nom chimique | Numéro CAS | % massique |
|---|------------|------------|
| propane | 74-98-6 | 15-30 |
| acétone | 67-64-1 | 15-35 |
| pétrolatum | 8009-03-8 | 10 - 30 |
| xylène | 1330-20-7 | 10 - 30 |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités | 64742-47-8 | 3 - 7 |
| éthylbenzène | 100-41-4 | 1 - 5 |
| toluène | 108-88-3 | 0.1 - 1 |

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Contact oculaire | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION :. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Extrêmement inflammable. L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Ne pas percer ni incinérer les récipients. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Ventiler la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Contenu sous pression. Ne pas percer ni incinérer les récipients.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles Agents comburants forts, Bases fortes, Acides forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition

| Nom chimique | TLV ACGIH | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|--------------------|--|--|--|
| propane 74-98-6 | : See Appendix F: Minimal Oxygen Content | TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m ³ | IDLH: 2100 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ |

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------|--|---|
| acétone 67-64-1 | STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm | TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ (vacated) TWA: 750 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m ³ (vacated) STEL: 2400 mg/m ³ The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors (vacated) STEL: 1000 ppm | IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m ³ |
| xylène 1330-20-7 | STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m ³ | - |
| éthylbenzène 100-41-4 | TWA: 20 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m ³ | IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³ |
| toluène 108-88-3 | TWA: 20 ppm | TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 375 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 560 mg/m ³ Ceiling: 300 ppm | IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³ |

NIOSH IDLH *Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie*

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.
- Protection respiratoire** Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Violet
Odeur Solvant
Seuil olfactif Aucune information disponible

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|-------------------------------|----------------------------|
| pH | Aucune information disponible | |
| Point de fusion / point de congélation | Aucune information disponible | |

| | |
|--|-------------------------------|
| Point / intervalle d'ébullition | 32 °C / 89 °F |
| Point d'éclair | -104 °C / -156 °F |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | 12% |
| Limite inférieure d'inflammabilité | 2.5% |
| Pression de vapeur | >60 psig @ 21.1°C (70°F) |
| Densité de vapeur | Aucune information disponible |
| Densité relative | 0.85 |
| Hydrosolubilité | Aucune information disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible |
| Coefficient de partage | Aucune information disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | 451.3°C (844.35°F) |
| Température de décomposition | Aucune information disponible |
| Viscosité cinématique | Aucune information disponible |
| Viscosité dynamique | Aucune information disponible |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible |
| Propriétés comburantes | Aucune information disponible |

Projection de flamme à ouverture de soupape complète ou retour de flamme à tout degré d'ouverture de la soupape

Autres informations

| | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucune information disponible |
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| Teneur en COV (%) | 45% |
| Densité | Aucune information disponible |
| Masse volumique apparente | Aucune information disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Bases fortes, Acides forts

Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Contact oculaire | En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. |

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.

Ingestion Aspiration potentielle en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|----------------------|---|---|
| propane 74-98-6 | - | - | = 658 mg/L (Rat) 4 h |
| acétone 67-64-1 | = 5800 mg/kg (Rat) | - | = 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h |
| pétrolatum 8009-03-8 | - | = 3600 mg/kg (Rabbit) | - |
| xylène 1330-20-7 | = 3500 mg/kg (Rat) | > 4350 mg/kg (Rabbit) > 1700 mg/kg (Rabbit) | = 29.08 mg/L (Rat) 4 h = 5000 ppm (Rat) 4 h |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8 | > 5000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | > 5.2 mg/L (Rat) 4 h |
| éthylbenzène 100-41-4 | = 3500 mg/kg (Rat) | = 15400 mg/kg (Rabbit) | = 17.2 mg/L (Rat) 4 h |
| toluène 108-88-3 | = 2600 mg/kg (Rat) | = 12000 mg/kg (Rabbit) | = 12.5 mg/L (Rat) 4 h |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--------------------------|-------|----------|-----|------|
| xylène 1330-20-7 | - | Group 3 | - | - |
| éthylbenzène 100-41-4 | A3 | Group 2B | - | X |
| toluène 108-88-3 | - | Group 3 | - | - |

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 8438 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 5942 mg/kg

ETAmél (inhalation-gaz) 1459569 mg/l

ETAmél 8.3 mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

25 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------------------|------------------------|
| propane 74-98-6 | 2.3 |
| acétone 67-64-1 | -0.24 |
| xylène 1330-20-7 | 2.77 - 3.15 |
| éthylbenzène 100-41-4 | 3.2 |
| toluène 108-88-3 | 2.7 |

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

Cette matière telle que livrée est un déchet dangereux aux États-Unis selon les réglementations fédérales (40 CFR 261).

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis D001

| Nom chimique | RCRA - Composés organiques halogénés | RCRA - Déchets de série P | RCRA - Déchets de série F | RCRA - Déchets de série K |
|---------------------|--------------------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| toluène 108-88-3 | - | - | Toxic waste waste number F025 Waste description: Condensed light ends, spent filters and filter aids, and spent desiccant wastes from the production of certain chlorinated aliphatic hydrocarbons, by free radical catalyzed processes. These chlorinated aliphatic hydrocarbons are those having carbon chain lengths ranging from one to and including five, with varying amounts and positions of chlorine substitution. | - |

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis |
|--------------------------|--|
| acétone 67-64-1 | Ignitable |
| xylène 1330-20-7 | Toxic Ignitable |
| éthylbenzène 100-41-4 | Toxic Ignitable |

| | |
|---------------------|--------------------|
| toluène 108-88-3 | Toxic Ignitable |
|---------------------|--------------------|

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis

| | |
|--|---------------------------------|
| ONU/n° d'identification | 1950 |
| Nom d'expédition | Aérosols, Quantité limitée (LQ) |
| Classe de danger | 2.1 |
| Numéro de guide d'intervention d'urgence | 126 |

IATA

| | |
|-------------------------|----------------------|
| ONU/n° d'identification | ID 8000 |
| Nom d'expédition | Bien de consommation |
| Classe de danger | 9 |
| Code ERG | 9L |

IMDG

| | |
|-------------------------|---------------------------------|
| ONU/n° d'identification | 1950 |
| Nom d'expédition | Aérosols, Quantité limitée (LQ) |
| Classe de danger | 2.1 |
| N° d'urgence | F-D, S-U |

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

| | |
|------------------|-------------------|
| TSCA | Est conforme |
| DSL/NDSL | Est conforme |
| EINECS/ELINCS | Indéterminé(e)(s) |
| ENCS | Indéterminé(e)(s) |
| IECSC | Indéterminé(e)(s) |
| KECL | Indéterminé(e)(s) |
| PICCS | Indéterminé(e)(s) |
| AICS (Australie) | Indéterminé(e)(s) |

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|-------------------------|-------------------------------|
| xylène - 1330-20-7 | 1.0 |
| éthylbenzène - 100-41-4 | 0.1 |

Catégories de danger selon SARA

311/312, États-Unis

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Danger d'incendie | Oui |
| Danger de dépressurisation soudaine | Non |
| Danger de réaction | Non |

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom chimique | CWA - Quantités à déclarer | CWA - Polluants toxiques | CWA - Polluants prioritaires | CWA - Substances dangereuses |
|--------------------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| xylène 1330-20-7 | 100 lb | - | - | X |
| éthylbenzène 100-41-4 | 1000 lb | X | X | X |
| toluène 108-88-3 | 1000 lb | X | X | X |

CERCLA

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

| Nom chimique | Quantités de substances dangereuses à déclarer | CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ), États-Unis |
|--------------------------|--|---|--|
| acétone 67-64-1 | 5000 lb | - | RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ |
| xylène 1330-20-7 | 100 lb | - | RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ |
| éthylbenzène 100-41-4 | 1000 lb | - | RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ |
| toluène 108-88-3 | 1000 lb 1 lb | - | RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ RQ 1 lb final RQ RQ 0.454 kg final RQ |

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

| Nom chimique | Proposition californienne 65 |
|-------------------------|------------------------------|
| éthylbenzène - 100-41-4 | Carcinogen |
| toluène - 108-88-3 | Developmental |

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--------------------------|------------|---------------|--------------|
| acétone 67-64-1 | X | X | X |
| propane 74-98-6 | X | X | X |
| xylène 1330-20-7 | X | X | X |
| éthylbenzène 100-41-4 | X | X | X |
| toluène 108-88-3 | X | X | X |

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette

EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

Classe de danger SIMDUT

A Compressed gases, B5 - Aérosol inflammable, D2B - Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

| | | | | |
|-------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| <u>NFPA</u> | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 4 | Instabilité 0 | - |
| <u>HMIS</u> | Dangers pour la santé 2 | Inflammabilité 4 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle B |

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 14-sept.-2018

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité